

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 611

**AMENDEMENT**

présenté par

M. Maudet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élixa Martin, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 49**

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« Pour l'année 2026, l'objectif national de dépenses d'assurance maladie de l'ensemble des régimes obligatoires de base et ses sous-objectifs sont fixés comme suit :

« *(En milliards d'euros)*

«

Sous-objectif	Objectif de dépenses
Dépenses de soins de ville	78,9
Dépenses relatives aux établissements de santé	148,7
Dépenses relatives aux établissements et services pour personnes âgées	18,2
Dépenses relatives aux établissements et services pour personnes handicapées	16
Dépenses relatives au fonds d'intervention régional et soutien à l'investissement	6,3

---

Autres prises en charge	3,3
Total	271,4

»

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel, le groupe parlementaire La France Insoumise interpelle sur l'impétueuse nécessité de reprendre la dette hospitalière.

L'hôpital public traverse une crise financière d'une ampleur inédite.

Cette année, le déficit des hôpitaux devrait s'élever à 2,8 milliards d'euros. Des années de politiques austéritaires, de sous-évaluation des besoins et notamment de l'ONDAM, ont conduit la plupart des hôpitaux à contracter des dettes auprès de banques privées. Les intérêts de ces crédits continuent d'étouffer quotidiennement les hôpitaux et impactent aussi bien les dépenses courantes que les possibilités d'investissements.

Ce chiffre ne traduit pas un accident conjoncturel, mais une dérive structurelle du financement du service public hospitalier. La FHF estime que 2,4 milliards d'euros de ce déficit proviennent directement du refus de financer le Ségur de la santé, ou de compenser l'inflation. À ces dépenses désormais récurrentes et non couvertes par les dotations versées aux établissements, s'ajoutent les gels de crédits imposés par l'État et majorant les déficits. Dans son dernier rapport sur l'application des LFSS, la Cour des comptes porte déjà l'alerte concernant l'année 2024 : « 304 M€ d'annulations ont concerné les établissements de santé, ce qui a contribué à majorer d'autant leurs déficits ». Pour l'année 2025, ce mécanisme de mise en réserve a été doublé, avec 700 millions d'euros coupés.

De cette situation résulte une dégradation du parc hospitalier mal entretenu, dont nous pouvons observer les manifestations désastreuses : des parents forcés d'acheter et de rapporter des climatisations dans les chambres de nourrissons ou des patients âgés sans accès à l'eau fraîche en période de canicule.

De cette situation résulte également un renouvellement insuffisant de l'ensemble du matériel ou de l'acquisition de nouvelles machines. Les politiques menées les poussent vers un désarroi tel que certains soignants se cotisent pour acheter des frigos pour ne pas perdre des doses de médicaments, quand d'autres en appellent aux dons, à l'exemple de l'hôpital Pitié-Salpêtrière, à Paris, pour obtenir un scanner en pleines fêtes de fin d'année 2023.

De cette situation résulte enfin une aggravation constante des conditions de travail. Si certains restent, 40 % des médecins présentaient des symptômes d'épuisement professionnel sévères, 12 % d'entre eux avaient des idées suicidaires révèle une enquête menée auprès des médecins universitaires français. D'autre préfèrent fuir. Ainsi, nous comptons 15 000 postes vacants chez les infirmiers, 15 000 aussi, chez les praticiens hospitaliers. De fait, nombre d'hôpitaux sont contraint de fermer des services, d'autres ont massivement recours aux intérimaires. Ainsi, les dettes de certains hôpitaux sont parfois entièrement dues au recours aux intérimaires.

L'État doit redonner de l'oxygène aux hôpitaux en soldant l'ensemble des dettes contractées au fil des décennies. Par cet amendement, le groupe La France Insoumise souhaite donc assainir les comptes des hôpitaux publics en reprenant leurs dettes.

Les auteurs du présent amendement soutiennent que la reprise de cette dette hospitalière ne relève pas de la gestion courante des dépenses de santé, mais d'une mesure de soutien budgétaire incombant à l'État car sa responsabilité est engagée. Ils rappellent qu'en 2019, lors du « Plan d'urgence pour l'hôpital public », le Gouvernement Philippe a annoncé une reprise partielle de la dette des hôpitaux publics à hauteur de 10 milliards d'euros sur trois ans (2020-2022).

La diminution des moyens dévolus à la catégorie « Soins de ville » par rapport à la version du texte transmise au Sénat est purement formelle pour satisfaire aux contraintes de l'article 40